

FICHE DE POSTE : ETUDIANT.E RELAIS SANTE

Service de rattachement : Le Service de santé des étudiant.e.s (SSE)



MISSIONS DU SSE

- Accueil médico, psycho, social en faveur des étudiant.e.s
- Prévention et promotion de la santé
- Centre de santé (consultations médicales de soin)

MISSIONS DES ERS

L'ERS apporte sa vision d'étudiant.e parmi les étudiant.e.s (pair.e.s) et se positionne en tant que tel dans ses activités d'ERS. Il / Elle co-construit des actions collectives, en collaboration avec les référentes SSE, pour favoriser le mieux-être et une meilleure qualité de vie des étudiant.e.s :

- Faire un diagnostic de terrain pour recueillir les attentes et les besoins des étudiant.e.s
- Définir des objectifs
- Elaborer l'action (renseigner une fiche action)
- Mise en place de l'action (stands, actions en petit groupe...)
- Evaluer l'action

Oriente ses pair.e.s vers les personnes et les structures ressources.

Créer du lien entre pair.e.s, avec le SSE et la communauté universitaire et également avec des partenaires extérieurs.

Mobiliser des outils de communication adaptés.

Soutien possible à la logistique et à l'organisation des actions conduites par le SSE.

LES COMPÉTENCES ATTENDUES

- Être rigoureux.se, autonome et force de proposition
- Être à l'aise dans les relations inter-personnelles
- Être bienveillant et sans jugement
- Être en capacité de travailler en équipe
- Avoir une bonne connaissance de l'environnement universitaire
- Maîtriser et développer des outils de communication

LES PRÉREQUIS

- Être disponible et mobile (+/- 3 à 4H / semaine)
- Être étudiant.e à l'Université de Rennes ou à l'Université Rennes 2 depuis au minimum 1 an
- Accepter d'être filmé.e, pris.e en photo, visible sur les réseaux sociaux

MODALITÉS PRATIQUES

- Ponctualité et respect de la charte des ERS
- Emploi en CDD 135H max du 1er septembre 2023 au 31 mai 2024, smic horaire
- Horaires adaptables en fonction des périodes d'examens et des événements prévus y compris en soirée et à l'extérieur du campus
- Participation obligatoire à des formations (comprises dans le temps de travail) et aux réunions avec les référentes du SSE

CHARTRE DE L'ETUDIANT.E RELAIS SANTE

Service de rattachement : Le Service de santé des étudiant.e.s (SSE)

OBJET DE LA CHARTE

Formaliser les valeurs liées au respect de la fonction d'ERS :
confidentialité, non jugement et non discrimination.



ARTICLE 1

L'ERS respecte le contrat de travail.

ARTICLE 2

L'ERS est vigilant à sa position d'étudiant.e pair.e, il / elle ne se substitue pas aux professionnels de santé et travaille en collaboration avec le SSE.

L'ERS contribue à promouvoir et à élaborer les projets et les actions avec le SSE.

ARTICLE 3

L'ERS respecte la confidentialité des propos recueillis.

L'ERS, en cas de difficulté face à un.e étudiant.e, sera en mesure de l'accompagner vers le SSE qui prendra le relais.

L'ERS lui-même en difficulté peut demander une écoute auprès du SSE.

ARTICLE 4

L'ERS s'engage à suivre la formation initiale requise pour l'exercice d'ERS ainsi que les formations ponctuelles nécessaires.

ARTICLE 5

L'ERS respecte le volume horaire mensuel prévu dans le contrat de travail sur le campus et à l'extérieur si nécessaire.

L'ERS respecte le matériel emprunté au SSE, participe au montage et démontage des stands.

ARTICLE 6

L'ERS s'engage à faire un bilan et un retour sur ses activités au SSE.

ARTICLE 7

L'ERS doit respecter, par son attitude et sa tenue, les valeurs de l'université.

Le vêtement d'ERS doit être porté uniquement dans le cadre de son temps de travail.

ARTICLE 8

L'ERS accepte d'être filmé.e , pris.e en photos et d'être visible sur les réseaux sociaux.